

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 186/03

ÉFAI – 030407 – ASA 29/001/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTIONS AU SECRET / PRISONNIERS D'OPINION

**MALDIVES**

**Mohamed Zaki (h)  
Ahmed Ibrahim Didi (h)**

Londres, le 25 juin 2003

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Mohamed Zaki et Ahmed Ibrahim Didi, deux prisonniers d'opinion, ont récemment été transférés de la prison de l'île de Mafushi au centre de détention de Dhoonidhoo, sur une petite île du même nom située au nord de la capitale, Malé. Ils sont actuellement détenus au secret et risquent d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Mohamed Zaki et Ahmed Ibrahim Didi purgent une peine de réclusion à perpétuité, à laquelle ils ont été condamnés en juillet 2002 après avoir rédigé des articles dans lesquels ils se montraient critiques envers le gouvernement. Aux environs du 20 juin, ils auraient été emmenés dans les locaux du siège de la police de Malé pour y être soumis à un interrogatoire. Amnesty International a appris qu'ils avaient ensuite été transférés au centre de détention de Dhoonidoo. Ils sont détenus au secret depuis qu'ils ont quitté Mafushi.

Ce transfert et cet interrogatoire sont intervenus à la suite de l'évasion d'un autre prisonnier d'opinion, Ibrahim Moosa Luthfee. Il est à craindre que Mohamed Zaki et Ahmed Ibrahim Didi ne soient soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements visant à les contraindre à communiquer des informations sur l'évasion de cet homme et le lieu où il se trouve.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mohamed Zaki, Ahmed Ibrahim Didi et deux autres prisonniers d'opinion, Ibrahim Moosa Luthfee et Fathimath Nisreen, ont été arrêtés entre le 30 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2002 par la Sécurité nationale. Ils ont été accusés d'avoir écrit des articles pour *Sandhaanu*, un magazine électronique critique à l'égard du gouvernement qui a continué à être diffusé secrètement. Ces quatre hommes ont été maintenus en détention à l'isolement pendant plusieurs mois sans être autorisés à avoir des contacts avec leurs proches. Le 7 juillet 2002, Mohamed Zaki, Ibrahim Moosa Luthfee et Ahmad Didi ont été condamnés à une peine de détention à perpétuité après avoir été déclarés coupables d'avoir « injurié » le président, appelé au renversement du régime, incité à la haine envers le gouvernement, répandu de fausses nouvelles et diffusé *Sandhaanu* par courrier électronique. Fathimath Nisreen a été condamné à une peine de dix années de prison pour avoir écrit de « fausses informations » dans *Sandhaanu*, critiqué la politique du gouvernement, appelé à renverser le régime et prêté assistance aux fondateurs de *Sandhaanu*. Ils ont été placés en détention dans la prison de l'île de Mafushi, où l'hygiène, notamment alimentaire, serait déplorable, où les détenus resteraient parfois menottés pendant des jours, et où il leur serait particulièrement difficile de bénéficier de soins médicaux.

Ibrahim Moosa Luthfee a contracté une grave infection de l'œil pendant sa détention. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de sa santé, et il a finalement été envoyé dans la capitale, Colombo, pour y être soigné. Alors qu'il recevait des soins spécialisés, à la fin du mois de mai 2003, des amis l'ont aidé à prendre la fuite.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés**

**ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par le transfert et l'interrogatoire dont Mohamed Zaki et Ahmed Ibrahim Didi ont récemment fait l'objet ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que Mohamed Zaki et Ahmed Ibrahim Didi soient traités avec humanité et à ce qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment que les deux hommes soient immédiatement autorisés à consulter un avocat, à entrer en contact avec leurs proches et à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– engagez les autorités à libérer ces hommes immédiatement et sans condition, dans la mesure où ils sont incarcérés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, et où il s'agit, par conséquent, de prisonniers d'opinion ;

– priez instamment les autorités de libérer immédiatement et sans condition les autres prisonniers d'opinion, y compris Fathimath Nisreen.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

President Maumoon Abdul Gayoom  
The President's Palace,  
Maafannu Theemuge,  
Malé 2002, République des Maldives

**Télégrammes** : President Gayoom, Malé, Maldives

**Fax** : + 960 32 55 00

**Formule d'appel** : *Dear President Gayoom*, / Monsieur le Président de la République,

**COPIES aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT***

**APRÈS LE 6 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*